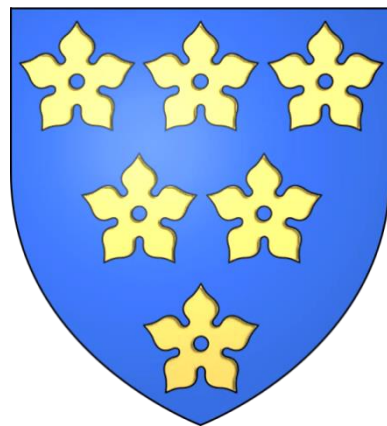


BULLETIN COMMUNAL DE BOLSENHEIM



S'BOLSEMER BLAETTEL

Les dernières nouvelles de Bolsenheim

À la une Vidéoprotection, un sujet d'actualité ?

*F guëter Rutsch
in's neje Johr*



2022
2021

Mais aussi : l'ATIP, une agence qui nous veut du bien !

S'BB N°16

De janvier 2022

Sommaire

Sommaire.....	2
Le mot du Maire	3-4
Vidéo protection, un projet d'actualité ?	5
L'ambrosie, un fléau allergène	6-7
Le SMEAS, vous connaissez ?	8
L'ATIP une agence qui nous veut du bien !	9-10
Quoi de neuf à Bolsenheim ?	11-14
Vivre ensemble !	15
News de la vie associative !	19-21
Êtes-vous sûr de tout savoir sur le Gaz ?	22
Comptes-rendus des conseils municipaux	23-26
Correspondant défense - News de nos Armées	27
Infos, divers	28-29
La page jeunesse !	30
Les jeux (pas que pour les enfants...)	30

ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE

- **1^{er} tour : Dimanche 10 avril 2022**
- **2^e tour : Dimanche 24 avril 2022**

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES

Élection des 577 députés de la XVI^e législature de la 5^e République.

- **1^{er} tour : Dimanche 12 juin 2022**
- **2^e tour : Dimanche 19 juin 2022**



LISTES ÉLECTORALES 2022 : INSCRIPTION JUSQU'À DÉBUT MARS 2022 !

- En ligne, grâce au téléservice disponible sur Service-Public.fr sur présentation d'un justificatif d'identité et d'un justificatif de domicile numérisés ;
- en mairie, sur présentation d'un justificatif de domicile, d'un justificatif d'identité et du Cerfa n°12669*02 de demande d'inscription ;
- par courrier adressé à votre mairie, en joignant un justificatif de domicile, un justificatif d'identité et le Cerfa n° 12669*02 de demande d'inscription.

S'Bolsemer Blaettel, la publication de la Mairie de Bolsenheim.

Tél : 03 88 98 00 56

Courriel Mairie : mairie.bolsenheim@wanadoo.fr

Ouverture Mairie : Les mardis de 19h00 à 21h00
Les jeudis de 9h00 à 11h00

Permanence de Monsieur le Maire :

Les mardis de 19h00 à 21h00
ou
sur rendez-vous

Courriel Bolsemer : mairie.bolsenheim@wanadoo.fr

Équipe de rédaction : KIST-HILBOLD Christa - MARCQ Sophie
SCHMITZ Catherine - BOUCHARA Laure

Conception, mise en page : GIRARD Patrick

Directeur de la publication : GIRARD Patrick



Le mot du Maire

Chers Bolsenheimoises et Bolsenheimois

Nous arrivons à bientôt deux années de mandat, mandat qui sort de l'ordinaire par la présence d'une partenaire indésirable, la COVID 19. Omniprésente depuis le début, elle s'est invitée dans toutes les couches de la société, dans nos foyers et nos administrations, déstabilisant notre quotidien et nos vies. Grande faiseuse de mort et de zizanie, elle se complet au gré de ses mutations à instiller un peu d'espoir pour mieux nous faire tomber de nouveau.

C'est dans ce contexte qu'il m'appartient de vous présenter mes vœux et ceux de l'ensemble du Conseil Municipal pour cette nouvelle année 2022. Notre vœu le plus cher sera donc de vous souhaiter une excellente santé à vous et vos familles. Nous vous exprimons toute notre compassion pour les malades et ceux qui ont perdu des êtres chers et souhaitons aussi vous assurer de notre soutien moral et social en cas de besoin.

Il nous faut aller de l'avant, c'est ce que nous faisons depuis ce début de mandat, afin de rester au plus près des exigences que nous nous étions fixées.

La toiture et l'isolation de l'école sont maintenant terminées et nous sommes satisfaits du résultat. D'autres projets sont initiés tel que l'aménagement de la Rue du Corps de Garde pour laquelle un relevé topographique a été effectué. Cela nous permet dès à présent de budgétiser les travaux et actes nécessaires.

La rue des Prés, propriété de l'Association Foncière, nécessite au préalable une discussion avec cette dernière et les riverains afin de déterminer le cadre de son aménagement.

La délinquance sur notre ban communal n'a pas été freinée par la pandémie, cannabis, destruction de biens, vols, infractions routières et autres incivilités nécessitent une réponse forte.

Je remercie à ce titre la Gendarmerie d'Erstein pour ses interventions rapides et proportionnées et vous propose, dans ce numéro, un projet de vidéoprotection.

Certains besoins apparaissent et prennent des dimensions prioritaires qui devront être envisagées dans les années restantes du mandat tels que la prise en compte des préconisations des UME concernant notre éclairage public, la proposition de l'ONF concernant le reboisement de la parcelle 7 de notre forêt ainsi que la construction d'un préau contigu au hangar communal destiné à abriter le matériel roulant.

La Mairie, elle aussi s'adapte au nouveau panorama administratif, que ce soit dans le cadre de l'urbanisme ou de la chaîne comptable et financière, la dématérialisation et la signature électronique (Full démat) font désormais partie du quotidien de notre petite commune. Je remercie notre secrétaire Christine pour son investissement et les efforts substantiels auxquels elle a dû consentir pour assimiler toutes ces nouveautés. La réactualisation du poste de travail informatique et l'évolution de l'archivage des données parachèvera cette métamorphose administrative.

Je ne conclurai pas sans remercier les membres du Conseil Municipal, les Associations, les personnels de l'Éducation Nationale ainsi que tous les bénévoles qui participent, à leur rythme, à la vie de la commune. J'y associerai aussi les acteurs quotidiens de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein, son Président ainsi que mes camarades Maires qui ne sont jamais avares de conseils et prompts à répondre à nos besoins.

Pour cette nouvelle année, année d'élections présidentielle et législatives, je vous réaffirme tous mes vœux de santé et de bonheur pour vous toutes et tous.

Bien chaleureusement

Votre Maire

Patrick GIRARD





Vidéo protection, un projet d'actualité ?

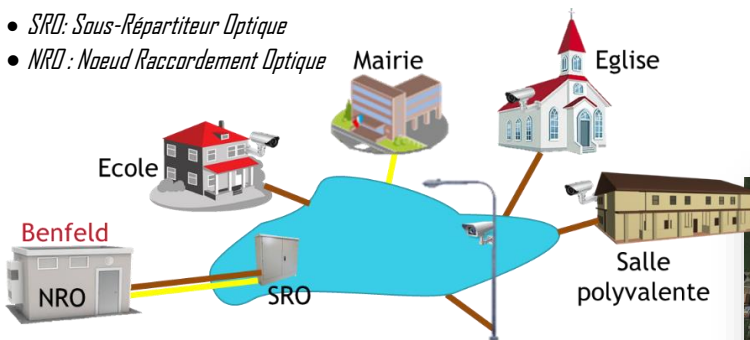
POURQUOI ?

L'idée d'une vidéoprotection à Bolsenheim nous est apparue envisageable après une suite d'événements fort désagréables mais aussi de plusieurs opportunités :

- Incivilités en progression (Cannabis dans des lieux publics, dégradation de bâtiments privés, occupation illégale de lieux publics, cambriolages, infractions dangereuses au code la route etc.).
- Demandes récurrentes de la Gendarmerie de photos ou vidéos pour une aide à résolution de certaines affaires.
- La technologie de la fibre optique, permettant la réalisation de réseaux GFU (Groupe fermé d'utilisateurs) plus souples et moins onéreux que les réseaux radio ou abonnements 4G utilisés habituellement.
- La mise en place de subventions CEA et gouvernementales pour des projets de vidéoprotection et création de réseau GFU.

• *SRD*: Sous-Répartiteur Optique

• *NRO*: Nœud Raccordement Optique



COMMENT ?

Définition Légale : Art. L32, 4^o du **CPCE** (Code des **P**ostes et des **C**ommunications **E**lectroniques :

- «On entend par réseau indépendant un réseau de communications électroniques réservé à l'usage d'une ou plusieurs personnes constituant un groupe fermé d'utilisateurs, en vue d'échanger des communications internes au sein de ce groupe. »

Pour l'acheminement des informations de vidéoprotection vers un point de traitement, le choix de la construction d'un réseau fibré privé s'impose par rapport à un réseau radio sujet à l'obligation de liaisons à vue directe (sans obstacle) et aux possibles perturbations occasionnées par les fréquences de télécommunications environnantes.

Informations techniques :

- Les raccordements entre le réseau GFU (Rosace) et les points à protéger équipés de caméras homologuées et sécurisées (prestataire spécialisé dans le domaine de la sécurité) nécessitent quelques travaux de génie civil qui pour certains peuvent être pris en compte par la municipalité.
- Les dispositifs de surveillance, sont implantés sur des mâts existant ou non ou sur des bâtiments publics.
- Plusieurs types de caméras peuvent être utilisées en fonction du besoin (lieu d'installation, enregistrement de nuit, relevé de détails tels que les plaques d'immatriculation, sécurisation du matériel.)

VIDÉO PROTECTION, QUE DIT LA LOI !

Seules les **autorités publiques** (les mairies notamment) peuvent filmer la voie publique.

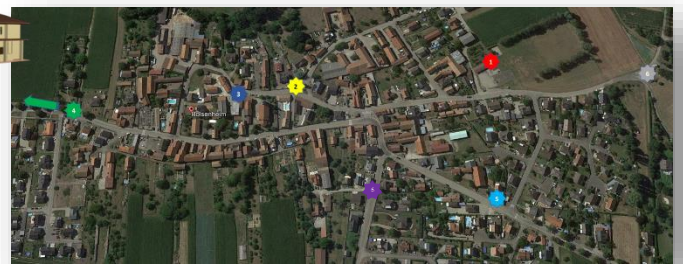


Le nombre de caméras filmant la voie publique a fortement augmenté ces dernières années, notamment sous l'impulsion des pouvoirs publics, pour lutter contre l'insécurité.

Des textes spécifiques encadrent ces dispositifs soumis à une autorisation du préfet.

Des caméras peuvent être installées sur la voie publique pour prévenir des atteintes à la sécurité des personnes et des biens dans des lieux exposés à des risques (agression, vol ou de trafic de stupéfiants, des actes de terrorisme, dans les conditions prévues par l'article L.251-2 du code de la sécurité intérieure.

Ces dispositifs peuvent également permettre de constater des infractions aux règles de la circulation, protéger des bâtiments et installations publics et leurs abords.



Implantation vidéoprotection

Les zones d'implantation d'un système de vidéoprotection ne sont pas limitées mais pour un coût raisonnable et acceptable pour notre budget, 6 zones de surveillance pourraient être envisagées. Elles concernent des secteurs sujets à incivilités, obligations sécuritaires et un besoin de contrôle des accès routiers.

COÛTS ?

Pour 6 points de vidéoprotection			Subventions 80%
GFU (Rosace)	Droit d'usage, 20 ans	17 500 €	Région : 50% limité à 30 000 € (20 000 € pour le projet + 10 000 € si réseau GFU)
	Aba. Mensuel	114 €	
Caméras	Devis en cours		Etat : FIPD Fonds Interministériel de Prévention contre la Délinquance, DETR etc.
Raccordement caméras & CSU	Directement pris en charge par la Région	1250 € / site	
Génie civil	À charge collectivité		



Le projet est d'importance, c'est pourquoi votre avis nous intéresse. N'hésitez pas à venir nous contacter ou nous rencontrer.





L'ambrosie, un fléau allergène



l'ambrosie à feuilles d'armoise (*ambrosia artemisiifolia* L.) et l'ambrosie trifide (*ambrosia trifida* L.)

Ce sont des plantes invasives originaires d'Amérique du nord et capables de se développer rapidement dans de nombreux milieux (parcelles agricoles, bords de route, chantiers, friches, etc.).

Leur pollen, émis en fin d'été, provoque de fortes réactions allergiques (rhinites, etc.) chez les personnes sensibles. C'est également une menace pour l'agriculture (pertes de rendement dans certaines cultures) et pour la biodiversité (concurrence avec certains végétaux en bords de cours d'eau). Une fois qu'un pied d'ambrosie est observé, il faut rapidement l'éliminer car il est difficile de l'éradiquer une fois qu'il est installé.

LA RECONNAÎTRE



*La feuille, du même vert sur ces deux faces, est **profondément découpée**. Elle n'émet pas d'odeur spécifique quand on la froisse.*



*La tige est couverte d'une importante pilosité et peut devenir **rougeâtre** sur les parties âgées.*



*L'ambrosie est **monoïque**, sur un même pied, on trouve des **fleurs mâles** (au sommet des tiges) qui émettent le pollen et des **fleurs femelles** (à l'aisselle des feuilles sous l'inflorescence mâle) qui, une fois fécondées par le pollen vont former les **semences**.*



Le saviez-vous ?

Au sein de l'ARS « Agence Régionale de Santé » existe entre autre un observatoire de l'ambrosie, plante invasive et allergène.

Pour recueillir les informations concernant ce fléau végétal celle-ci s'appuie sur les compétences du réseau FREDON.

FREDON, qui sommes nous ?



LA RAISON D'ÊTRE QUI NOUS IDENTIFIE

Bien veiller sur le monde végétal pour notre santé et un environnement bien portant.

Composé d'adhérents volontaires et de plus de 400 collaborateurs, notre réseau, avec l'appui de son réseau régional, regroupe sur le plan national l'ensemble des personnes physiques ou morales, propriétaires ou détenteurs de végétaux. Aux travers de nos adhérents, nous visons dans le cadre d'actions sanitaires, à accompagner les professionnels du végétal (agriculture, collectivités, entreprises) mais aussi les particuliers.

NOTRE DOMAINE D'EXPERTISE

L'expertise végétale pour la santé de l'environnement. Virus, bactéries, champignons, insectes, plantes invasives impactent les végétaux, l'environnement voire la santé humaine. Nous avons ainsi développé un savoir-faire pour conseiller ou agir pour la surveillance, la prévention voire la lutte contre ces problématiques en tant qu'organisme technique à vocation sanitaire (OVS) dans le domaine végétal. Cette expertise nous fait intervenir pour le compte des ministères en charge de l'agriculture, de la santé et de l'environnement. Le champ d'activité de FREDON s'intègre donc dans le concept « One Health » : **une seule santé.**

LES DIFFÉRENTS STADES DE CROISSANCE



Plantule

Végétatif

Floraison

Jusqu'à 2 m

PRINCIPAUX RISQUES DE CONFUSION



Armoise commune (*Artemisia vulgaris*)

- Face inférieure gris argenté
- Odeur marquée quand on la froisse



Armoise annuelle (*Artemisia annua*)

- Feuille finement découpée
- Odeur marquée quand on la froisse



L'ambrosie, un fléau allergène (suite)

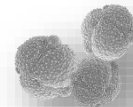
FLORAISON

En août, les fleurs mâles sont complètement formées et commencent à émettre du pollen.



Août

POLLINISATION



De fin juillet à octobre, l'émission de pollen est présente dans l'atmosphère avec un pic en septembre.

Août - Septembre

CROISSANCE

En été, elle croît très rapidement avec des tiges latérales quand le milieu le permet.



Juin - Juillet

LEVÉE

Au printemps, la t° et l'humidité favorisent la sortie de terre de l'ambrosie.



Avril - Mai

CYCLE DE VIE DE L'AMBROISIE À FEUILLES D'ARMOISE

SOL



GRENAISON

A l'automne, les fleurs femelles fécondées donnent des semences (akènes) qui se ressement, assurant les générations suivantes



Septembre - Novembre

LA DISPERSION

Les semences d'ambrosie sont disséminés principalement de manière artificielle par les activités humaines : déplacement de terres, utilisation de machines agricoles, d'engins de travaux publics, d'espaces verts et d'entretien de bords de routes, canaux d'irrigation, etc. Mais aussi naturellement par les ruissellements de surface puis par les cours d'eau.



Les graines pour oiseaux (tournesol, etc.) venant de pays hors de l'union européenne et les mélanges de semences pour prairies fleuries peuvent encore être un vecteur de dispersion.

LES RISQUES

Le pollen d'ambrosie à feuilles d'armoise, émis de fin juillet à début octobre selon les conditions météorologiques, est très allergisant (quelques grains de pollen par mètre cube d'air suffisent) et peut provoquer divers symptômes chez les personnes sensibles. Les réactions les plus couramment observées sont les suivantes :

- **RHINITE** (dans 90% des cas) : éternuements en salves avec démangeaisons du nez qui coule beaucoup et se bouche.
- **CONJONCTIVITE** (75%) : les yeux sont rouges, gonflés, larmoyants et ils démangent.
- **TRACHÉITE** (50%) : toux sèche.
- **ASTHME** (50%) : difficulté à respirer, parfois très grave chez les personnes sensibles.
- **URTICAIRE** (10%) : rougeur, œdème, démangeaisons.

L'association de 2 ou 3 symptômes chez la même personne est le plus souvent notée.



ALERTE

Si le Maire est le 1^{er} acteur en matière de sécurité sanitaire, il appartient cependant à chacun de faire remonter l'information en cas de présence d'ambrosie.

- Prendre des photos et un relevé GPS
- Plusieurs possibilités de contact :
 - Référents communaux (Maire et Mme Christa KIST-HILBOLD, Conseillère Municipale)
 - Sur le site www.signalement-ambrosie.fr
 - Application mobile à installer.
 - ☎ 0 972 376 888
 - ✉ contact@signalement-ambrosie.fr

SE PROTÉGER

Même en absence d'allergie, il faut être vigilant quant à la présence d'ambrosie dans son environnement de vie.

Pour les personnes allergiques, les principales recommandations de prévention sont rappelées dans l'avis du Haut Conseil de la Santé Publique (HCSP) du 28 avril 2016. Ces comportements permettent de réduire l'exposition aux pollens allergisants et d'atténuer les symptômes des personnes sensibles. Voici quelques unes de ces recommandations :

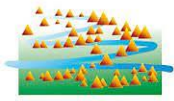
- Eviter les activités extérieures qui entraînent une surexposition aux pollens.
- Eviter de faire sécher son linge à l'extérieur.
- Fermer les vitres des véhicules.
- Se rincer les cheveux le soir.
- Aérer son habitation de préférence la nuit.





Le SMEAS, vous connaissez ?

LE SMEAS (SYNDICAT MIXTE EHN ANDLAU SCHEER)



SYNDICAT MIXTE pour l'entretien des cours d'eau BASSIN DE L'EHN-ANDLAU-SCHEER

Créé par arrêté préfectoral du 26 mars 2001, le Syndicat est un établissement public avec pour compétence actuelle l'entretien régulier des cours d'eau, les études et les acquisitions foncières nécessaires à l'exercice de ses missions. Son fondement s'est appuyé sur l'existence antérieure d'un Syndicat fluvial qui avait en charge les travaux hydrauliques depuis 1891.

En parfaite coordination avec le SDEA, le syndicat mixte assure l'entretien régulier des cours d'eau d'un bassin situé pour partie sur le massif vosgien et son piémont et, pour plus de la moitié de sa superficie, en plaine d'Alsace. Le bassin versant est drainé par le réseau hydrographique des cours d'eau de l'Ehn, de l'Andlau et de la Scheer. Il intègre :

- La Communauté de communes du pays de Barr
- La Communauté de communes du canton d'Erstein : *Bolsenheim, Erstein, Hindisheim, Hipsheim, Huttenheim, Kertzfeld, Kogenheim, Ichtratzheim, Limersheim, Nordhouse, Sand, Sermersheim, Schaeffersheim, Uttenheim, Westhouse.*
- La Communauté de communes des portes de Rosheim
 - Communauté de communes des portes de Rosheim
 - Communauté de communes du pays de sainte Odile
- L'Eurométropole de Strasbourg

Il est l'interlocuteur privilégié des élus, propriétaires riverains et agents communaux pour les questions relatives à la gestion de la végétation de rive et à l'évolution de l'état des cours d'eau.

ORGANISATION ADMINISTRATIVE

Fonction	Cat. / cadre d'emploi	DHS à disposition du SMEAS
<i>Le service administratif est assuré par le personnel du Syndicat mixte du bassin de l'Ehn mis à disposition dans le cadre d'une convention de mutualisation des moyens.</i>		
Directrice Temps Partiel 80 %	Cat. A / Ingénieur	40 % (1,6 jours/sem.)
Assistante de direction	Cat. C / Adj. Admin.	40 % (2 jours/sem.)
Assistante gestion administrative	Cat. C / Adj. Admin.	40 % (2 jours/sem.)

Le résultat des exercices précédents hors reports est déficitaire. Une réévaluation des recettes sera à prévoir à court terme. Les ressources du syndicat proviennent des contributions budgétaires de ses membres et de subventions versées par l'Agence de l'eau.

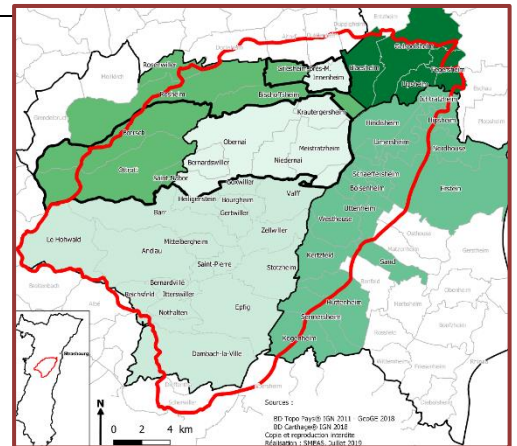


Depuis 2001, la contribution moyenne annuelle s'élève à **2,28€** par habitant

Les 2 années passées présentent un caractère exceptionnel marqué par la mise en œuvre opérationnelle de la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GeMAPI) par les nouvelles collectivités, par l'agenda politique et électoral compliqué et le renouvellement des exécutifs repoussé en raison de la crise sanitaire.

Interventions auprès des jeunes et du grand public

- Un programme d'animation est conduit à l'attention des jeunes et du grand public : sorties scolaires, visites guidées, réunions de chantier pour des restaurations
- Plusieurs sorties guidées sont organisées chaque année sur les rivières emblématiques du bassin.



Le territoire du Syndicat épouse le périmètre d'un bassin hydrographique cohérent et s'étend sur cinq EPCI (Etablissements Publics de Coopération Intercommunale) à fiscalité propre.

Au total, 52 Communes sont identifiées dans le périmètre du Syndicat, pour une population de 103 623 habitants.



Gouvernance

- ☐ Président: **Fabien BONNET**:
➤ Conseiller Municipal de la Commune d'ANDLAU.
- ☐ Vice-Présidents:
➤ Vincent KOBLOTH, Maire de Reichsfeld.
➤ Denis SCHULTZ, Maire de Sand (CCCE).
➤ Thierry SCHAAL, Maire de Fegersheim.
➤ Claude KRAUSS, Maire de Meistratzheim.
➤ Claude LUTZ, Maire de Bischoffsheim.

Régie technique

L'équipe est actuellement composée de 2 agents à temps plein. Elle assure l'organisation, le suivi et la mise en œuvre du programme de travaux prévu annuellement.

Le service dispose de moyens matériels propres :

- 1 atelier situé à Krautergersheim,
- 1 Ford Ranger 4x4 de service équipé d'un treuil,
- 1 remorque et 1 broyeur,
- 1 véhicule de service Kangoo,
- 1 poste informatique et 1 GPS de terrain,
- Des matériels pour l'entretien des espaces naturels (tronçonneuses, débroussaileuses et outils divers).



L'ATIP une agence qui nous veut du bien !

Un syndicat mixte

L'Agence Territoriale d'Ingénierie Publique est un syndicat mixte ouvert à la carte qui, au 1^{er} janvier 2018, rassemble 533 membres : 490 communes, 16 communautés de communes, 1 communauté d'agglomération, 25 autres groupements et le Département du Bas-Rhin. L'ATIP est fondée sur le principe de la solidarité territoriale, et permet ainsi à tous ses membres d'accéder à une ingénierie publique de qualité. Ensemble, ils conjuguent et mutualisent leurs moyens d'ingénierie et développent l'attractivité de tous les territoires bas-rhinois.



atip

Agence Territoriale
d'Ingénierie Publique

Hôtel du Département
Place du Quartier Blanc
67964 Strasbourg Cedex 9

Statuts

L'ATIP a été créée le 1^{er} juillet 2015 par arrêté préfectoral du 30 juin 2015 et elle a démarré son activité le 1^{er} janvier 2016. Elle poursuit ainsi les missions historiques du SDAUH (Service Départemental d'Aménagement d'Urbanisme et d'Habitat), du traitement de la paie et de la gestion des listes électorales pour le compte des collectivités qui, auparavant, étaient assurées par les services départementaux. Par ailleurs, elle est agréée par le Ministère de l'intérieur comme organisme de formation des élus.

5 AGENCES DONT DONT CELLE D'OBERNAI À LAQUELLE NOUS SOMMES RATTACHÉS.

- Conseil en matière d'aménagement et d'urbanisme.
- Instruction administrative des demandes, déclarations et autorisations d'urbanisme.
- Accompagnement technique en aménagement et urbanisme.
- Gestion des traitements des personnels et des indemnités des élus ainsi que les cotisations auprès des organismes sociaux.
- Tenue des diverses listes électorales.
- Assistance à l'élaboration de projets de territoire.
- Conseil juridique complémentaire à ces missions.
- Formation dans ses domaines d'intervention.

Missions



DU NOUVEAU!



Depuis 2016, de nombreuses démarches administratives sont proposées en ligne, permettant aux usagers d'accéder au service public de manière rapide et simplifiée, avec les mêmes garanties de réception et de prise en compte de leur dossier. **C'est le principe de Saisine par Voie Électronique (SVE).**



Depuis le 1^{er} janvier 2022, la **SVE** s'applique **aux demandes d'autorisations d'urbanisme** (Permis de construire, d'aménager et de démolir, déclaration préalable et certificat d'urbanisme) avec la capacité pour toutes les communes de recevoir les demandes sous forme dématérialisée.

Dans le Bas-Rhin, ce sont 462 communes, dont BOLSSENHEIM, qui sont accompagnées par l'ATIP (l'Agence Territoriale d'Ingénierie Publique) pour mettre en place la dématérialisation des demandes d'autorisations d'urbanisme et proposer un téléservice performant au profit des particuliers comme des professionnels.

Grâce à la dématérialisation, vous pourrez saisir et déposer toutes les pièces d'un dossier directement en ligne, à tout moment et où que vous soyez, dans le cadre d'une démarche simplifiée. Plus besoin d'imprimer vos demandes en de multiples exemplaires, d'envoyer des plis en recommandé avec accusé de réception ou de vous déplacer aux horaires d'ouverture de votre mairie : en déposant en ligne, vous réaliserez des économies de papier, de frais d'envoi et de temps. Vous pourrez également suivre en ligne l'avancement du traitement de votre demande, accéder aux courriers de la mairie, etc. Une fois déposée, votre demande sera instruite de façon dématérialisée pour assurer plus de fluidité et de réactivité dans son traitement.

Les services de votre commune restent vos interlocuteurs de proximité pour vous guider avant le dépôt de votre dossier, mais aussi pendant et après l'instruction de votre demande. Des informations complémentaires, en particulier l'accès au portail du téléservice, seront disponibles prochainement en mairie et sur le site internet de la commune.

Pour aller plus loin :



<https://www.cohesion-territoires.gouv.fr/dematérialisation-des-autorisations-durbanisme>



La proposition de l'ATIP a pour objectif la dématérialisation de tous les dossiers d'urbanisme, y compris ceux de communes de moins de 3500 habitants :

- Pour ne gérer qu'une chaîne unique de traitement, ne pas doubler les process.
- Apporter le confort et l'efficacité qu'induiront la dématérialisation à toutes les communes membres de l'ATIP (limiter les saisies, limiter les transmissions aux services de l'Etat) et leurs pétitionnaires (suivi en ligne, rapidité de traitement des demandes).

DÉMATÉRIALISATION



GUICHET UNIQUE LE TÉLÉSERVICE DE CART@DS

Plus simple, plus rapide, accessible !

D'un clic, réalisez toutes vos démarches en ligne

Construction nouvelle ou extension, ravalement ou modification de façade, changement de fenêtres, pose de clôture, abri de jardin, piscine... tous ces travaux doivent être autorisés avant d'être entrepris.

AD'AU, (Assistance aux Demandes d'Autorisation d'Urbanisme).

- AD'AU est un portail accessible sur www.service-public.fr, qui permet de constituer sa demande d'autorisation d'urbanisme en ligne (*remplissage guidé des formulaires Cerfa, rappel des pièces justificatives à fournir*).
- Destinée aux particuliers comme aux professionnels, AD'AU facilite la démarche de l'utilisateur, guidé à chaque étape de la constitution de son dossier.
- **A terme**, AD'AU permettra de constituer mais aussi de transmettre sa demande directement en ligne, **si la commune y est raccordée**.

DOSSIER D'URBANISME, QUID DU DEMANDEUR (PÉTITIONNAIRE)

Le tout manuel (pour les allergiques à internet)

Vous remplissez manuellement le CERFA ad-hoc récupéré préalablement en Mairie ou sur le internet

Accès: <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N319>

- 1 seul exemplaire de CERFA et ses annexes
- La Mairie transmet les documents par voie électronique
- La Mairie reste votre interlocuteur privilégié

OU

Le semi manuel (aide à la rédaction en ligne)

Vous utilisez le service en ligne des services de l'état **AD'AU** (Assistance aux Demandes d'Autorisation d'Urbanisme)

Accès: <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R52221>

- Tous les projets ne sont pas admissibles à AD'AU (selon les types de travaux, il s'agit d'un service d'accompagnement)
- 2 modes de rédaction libre ou guidé.
- Les informations sont enregistrées automatiquement au fur et à mesure de votre démarche. Vous pouvez sauvegarder et reprendre la démarche plus tard.
- Vous imprimez, vous joignez les pièces demandées et vous transmettez l'ensemble à la Mairie (Actuellement courrier, mail si proposé par Mairie ou dépôt papier en Mairie).
- La Mairie reste votre interlocuteur privilégié

OU

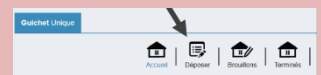
Solution préconisée Le Téléservice de Cart@DS (Guichet unique)

Il s'agit d'un outil à l'usage des particuliers et professionnels qui répond aux exigences de téléprocédure. Peuvent être déposés :

- Les demandes de certificats d'urbanisme a et b
- Les déclarations préalables (y compris de lotissement)
- Les permis de construire maison individuelle
- Les permis de construire autres que maison individuelle
- Les permis d'aménager
- Les permis de démolir
- Les demandes de modificatifs de permis
- Les demandes de prorogation d'une autorisation ou d'un CU

Accès: <https://appli.atip67.fr/guichet-unique/>

- Le demandeur (pétitionnaire) se connecte. Si c'est la 1^{ère} connexion au téléservice il devra **créer un compte**.
- La phase de préparation du dossier reste sans changement
- Une fois dans son espace, il dépose sa demande en suivant les étapes :



Choix du type de demande, saisie des informations concernant le demandeur, le terrain, description du projet (idem Cerfa), dépôt des fichiers (pièces du dossier).



Quoi de neuf à Bolsenheim ?

Was gebs nei é Bolsene ?



La Signalisation d'Information Locale

La municipalité a mis en place il y a maintenant 15 ans une signalisation d'information, située au centre du village, devant les bâtiments du gîte « les Authentics ». Minimaliste et non à jour, se pose la question d'éventuellement la faire évoluer.

Pour qui ou pour quoi cette signalétique ?

- Se substituer à la pose anarchique de panneaux.
- Pour les touristes, ou gens de passage.
- Cibler, les bâtiments communaux.
- Diriger les véhicules sur un itinéraire bien précis.
- Une publicité, pour les entreprises ou commerces ayant pignon sur rue.



Projet, liste non exhaustive



La Signalisation d'Information Locale a pour but de guider l'usager de la route vers un service ou un équipement utile à son déplacement qui n'a pas été pris en compte dans le cadre du schéma directeur de signalisation de direction et qui est situé à proximité de la voirie sur laquelle il se déplace.

LA SIGNALISATION DEMEURE UN DOMAINE RÉGLEMENTÉ

La couleur des panneaux, les couleur et hauteur des lettres, la composition du panneau, la rétro-réflexion, les règles d'assemblage et la hauteur sous panneau sont soumises à réglementation.

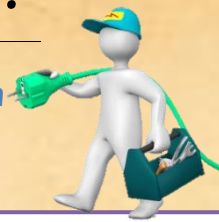




Quoi de neuf à Bolsenheim ?

Was gebs nei é Bolsene ?

L'éclairage public à Bolsenheim, point de situation



LES CHIFFRES 2020

Données numériques

- 91 Points Lumineux (PL) sur la commune.
- 2 points de livraison en monophasé.
- 1 point de livraison en triphasé.

Consommation électrique (puissance souscrite de 13 kVA).

Consommation totale :	40 730 kWh
Diminution par rapport année précédente :	-2,77%
Consommation lumineuse annuelle / PL :	447,58 kWh
Moyenne sur les communes du secteur des UME / PL :	376 kWh

Coût annuel de l'éclairage public

Coût dépense consommation:	6 415,18 € TTC
Diminution consommation par rapport à 2019 :	- 0,70%
Coût consommation moyenne / PL :	70,50 € TTC
Coût moyen constaté sur communes UME / PL :	60,52 € TTC
Coût d'entretien annuel facturé par les UME :	496,78 € TTC
Coût / PL (consommation + entretien)	50,45 € TTC
Coût / PL (consommation + entretien) communes UME	45,47 € TTC

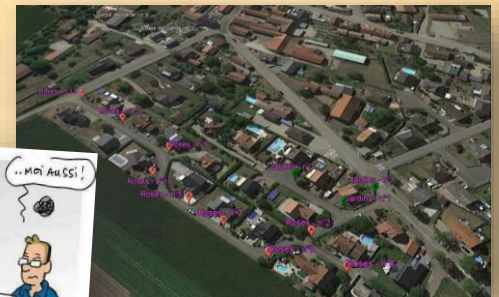
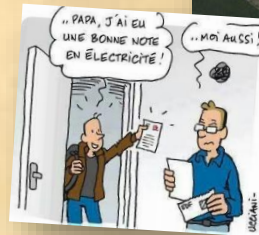
Evènement particulier 2020

- Une nouvelle lanterne LED en façade rue de l'Église.

Préconisations pour mise en conformité avec la norme NFC17-200

- Mise à la terre de 24 candélabres à réaliser pour un budget estimé à **8.500 € TTC**
- 27 boîtiers de raccordement avec parafoudre à remplacer pour un budget estimé à **8.800 € TTC**.
- Protection mécanique des câbles d'entrée à réaliser pour un budget estimé à **3.500 € TTC**.

Ces trois préconisations soumises par les UME pourraient faire l'objet d'une même intervention lors d'une opération de réhabilitation des mâts.

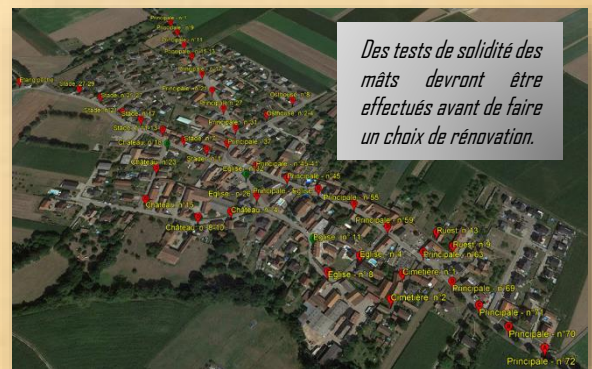


Les "boules" qui devront être changées.

L'ÉCLAIRAGE PUBLIC, UN BUDGET DE RÉHABILITATION NON NÉGLIGEABLE QUE L'ON DOIT PRENDRE EN COMPTE DÈS À PRÉSENT.

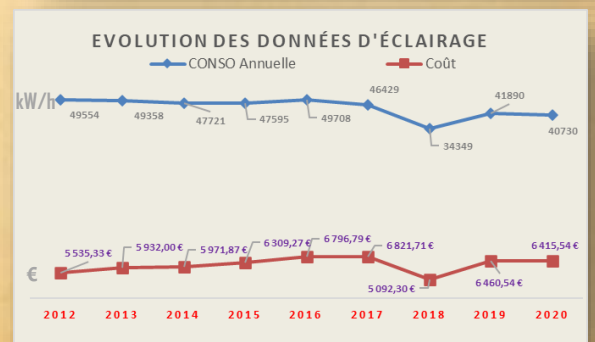
AUTRES TRAVAUX A ENVISAGER

- Dans un souci d'accessibilité, le tableau de comptage EP dans le poste rue du RUEST devra être sorti dans une nouvelle armoire de commande extérieure au poste. Coût environ 4500 € TTC (la reprise des câbles EP incluse).
- Les 42 luminaires équipés de lampes à vapeur de mercure qui ne sont plus fabriquées, devront être remplacés dans le cadre d'un projet de rénovation à une date qui reste à déterminer (Les rues Principale, de l'Église, du Château, du Ruest sont concernées).
- 18 lanternes de type « Boule » qui ne sont plus fabriquées devront être remplacées avant 2025. Certains fabricants proposent maintenant des lanternes LED permettant le remplacement de la boule sans pour autant remplacer le mât. Tarifs entre 400 et 500 €, par point lumineux, pour les entrées de gamme.



Des tests de solidité des mâts devront être effectués avant de faire un choix de rénovation.

Les lampadaires en rouge qui devront faire l'objet d'une rénovation





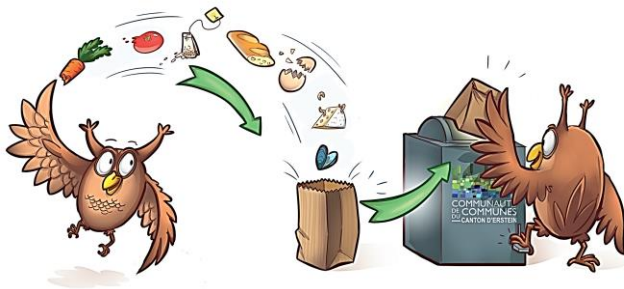
Quoi de neuf à Bolsenheim ? (suite)

Was gebs nei é Bolsene ?

BIODECHETS, REJOIGNEZ LE MOUVEMENT !

A PARTIR DE CETTE ANNÉE 2022, PARTICIPEZ A UN NOUVEAU GESTE DE TRI!

La Communauté de Communes du Canton d'Erstein met en place la collecte de biodéchets en apport volontaire sur le territoire du Pays d'Erstein!



Les biodéchets, qu'est-ce que c'est?

Les épluchures et autres restes de repas représentent une grande partie des déchets de votre bac à ordures ménagères.

Leur collecte permettra leur **valorisation énergétique** par méthanisation. Ainsi, ils deviennent une source d'énergie renouvelable sur notre territoire.



DE NOUVELLES BORNES POUR DÉPOSER VOS BIODECHETS DANS VOTRE COMMUNE

- Elles seront mises en place sur des endroits choisis pour leur proximité et leur facilité d'accès.
- Elles permettront le stockage des biodéchets avant collecte dans les meilleures conditions d'hygiène.

DES KITS BIODECHETS POUR FACILITER LE GESTE DE TRI

L'enjeu financier est aussi majeur : 1 kg de biodéchets compostés ou méthanisés coûte deux fois moins cher à traiter qu'un kilo de déchets incinérés.

- Une campagne de distribution de **kits biodéchets** aura lieu au début de l'année 2022.
- Les modalités et le planning de distribution vous seront expliqués à travers les informations de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein et de la municipalité de Bolsenheim.
- Ces kits biodéchets seront composés : d'un bioseau, d'un lot de sacs kraft et d'un guide de tri.



Photos non contractuelles
Abri bac, bioseau et sac kraft

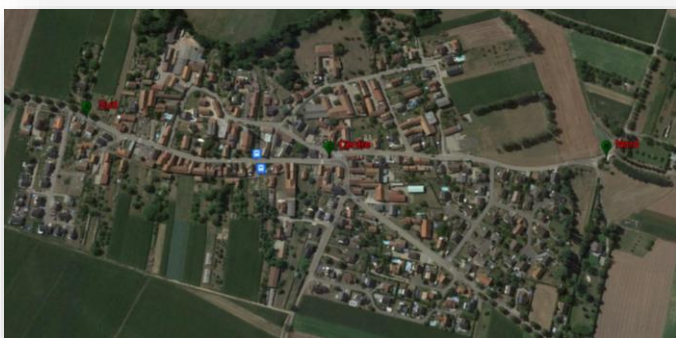
ET LE COMPOSTAGE ?

- **La pratique du compostage** permet également de sortir une partie des biodéchets de la poubelle, elle **ne doit donc pas être abandonnée**.
- La collecte des biodéchets en bornes vient **en complément du compostage** et ne vise pas à le remplacer.



CONCRÈTEMENT A BOLSEHEIM

- 3 points de collecte. Réparties aux extrémités et centre du village (cf. carte ci-dessous).
- Les bacs de petite taille (80cm environ) s'intègrent bien dans le paysage et présentent toutes les conditions d'hygiène (désinfection à chaque ramassage) et de plus, ils sont aisément déplaçables si nécessaire.



Localisation des points de collecte biodéchets



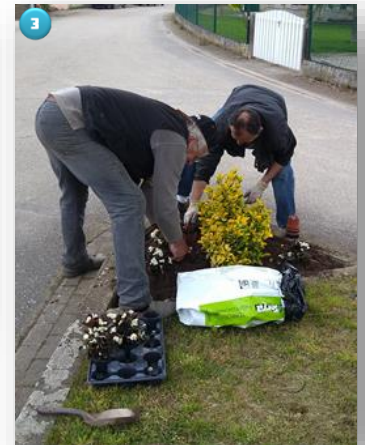
Sur le territoire, les biodéchets peuvent représenter jusqu'à plus de **30%** des ordures ménagères résiduelles, soit près de **1 200 tonnes/an**. Ce gisement important doit être valorisé.

Lot	Attributaire
Fourniture et distribution kits	Recybio Colmar
Fournitures abris-bacs	Emz Environnement Schweighouse/Moder
Collecte et traitement	Recybio Colmar



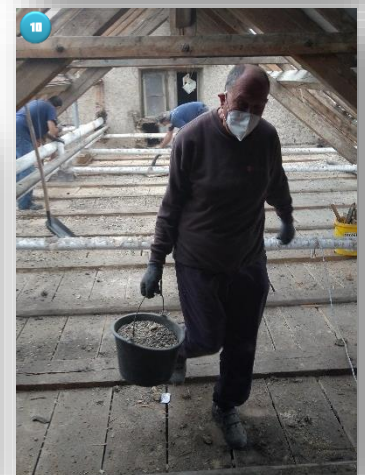
Quoi de neuf à Bolsenheim ? (Suite)

Was gebs nei é Bolsene ?



UNE COMMUNE BIEN OCCUPÉE !

1. Film d'horreur au grenier de l'école, génocide de mouches après traitement des charpentes.
2. Rénovation complète de la remorque communale.
3. Plantations d'été. Mais que la terre est basse !
4. Confection d'un double isoloir pour les élections régionales.
5. Mise en place de pavés après vidage, dégazage et remplissage avec un agrégat des cuves à fioul par une entreprise spécialisée.
6. Montage de la crèche et en place des sapins avant de passer le témoin au Conseil de Fabrique pour la décoration.
7. Alain et Michel, en ambiance poussière pour la préparation des combles avant l'intervention de l'entreprise Fluck.
8. Un rendu plus qu'honorable après la réfection de la salle Polyvalente.
9. La période automnale. Le ramassage des feuilles, un éternel recommencement !
10. Evacuation, du gravier avant démontage des planchers des combles de l'école. Bernard, en gardera un excellent souvenir !





Vivre ensemble !

Le vendredi, 06 août vous avez pu voir déambuler dans les rues de la commune le jury des « Maisons Fleuries », venu apprécier votre travail d'embellissement de vos façades et terrains.

Le fleurissement demande un effort louable et gratifiant fort apprécié, des touristes mais aussi de la municipalité. Dans le contexte morose de cette année 2021, votre fleurissement fut notre rayon de soleil. Soyez en remercié !

LES MAISONS FLEURIES, LES LAURÉATS 2021

Catégorie « Habitations avec grands espaces »

- 1^{er} prix Mme Gabrielle MARTZ,
- 2^e prix Mme et M. Arsène MULLER,
- 3^e prix Mme et M. Michel HAHN,
- 4^e prix Mme Monique GRAU,
- 5^e prix Mme et M. Charles KORNMANN,
- 6^e Mme Marie-Josée KORNMANN.



Encouragements à Mme et M. Jean-Marie KELLER, Mme Madeleine ACKERMANN, Mme et M. René SCHIEBER.

Catégorie « Cours et façades ou petits espaces »

- 1^{er} Mme et M. François LE MARRE,
- 2^e Mme et M. François RIEHL.

Encouragements à Mme et M. Daniel SCHOTT, Mme et M. Christian LIONNET, Mme et M. Jean Philippe SCHNEIDER, Mme et M. Joël LEIBEL.

Catégorie « Façades uniquement »

- Mme et M. Pierre-Michel VIGNEAU.
- Mme et M. Burkhardt PRUTZ.
- Mme et M. Christian MEWES.



Professionnel ou passionnés, ils sont venus des villages environnants pour juger vos décorations.

- Monsieur Emmanuel SCHNELL de Osthouse
- Monsieur Dominique GEORGER de Sand (Professionnel)
- Monsieur René HELFER de Hipsheim
- Madame Marie-Paule BOETTLER de Uttenheim
- Madame Audrey SPETER de Schaeffersheim



Naissances



État Civil

Félicitations aux parents !

Emmy Rachel Laetitia EHRHARDT KOEBEL
née le 26 octobre 2021, à SCHILTIGHEIM
de EHRHARDT Julien et de KOEBEL Loréna
58, rue Principale

Louis HEILER
né le 12 mai 2021, à LAHR (Allemagne)
de HEILER Markus et de HOLZ Franziska
14, rue des Roses

Mathilde Louise et Eloïse Emma HANDWERK
nées le 9 avril 2021, à SCHILTIGHEIM
de HANDWERK Alexandre et de ARBOGAST Thiphaine
14, rue de l'Église



Evan, Gilles, Alain IMMIG

né le 17 janvier 2022, à STRASBOURG
de IMMIG Eric et de SEYLER Anne
11, rue du Corps de Garde

Mariage



État Civil

Jonathan, Jean-Claude, Patrice GARGOWITSCH
Stéphanie, Caroline, Elisabeth LITTOLFF

7, rue de la Mayenne,
Mariés le 22 mai 2021 à Bolsenheim



Décès

État Civil



Raymond, Charles GASS, le 19 septembre 2021, à l'âge de 70 ans





Vivre ensemble ! (suite)

LA FÊTE DE L'ÉCOLE



Le 25 juin par une belle fin d'après midi, s'est déroulé la fête de l'école. On fait, on fait pas ! Coïncé entre les normes sanitaires édictées par l'ARS, contrôlées par la Préfecture et l'œil intéressé de la COVID 19, le pari de l'organisation d'une fête de l'école ne fut pas chose aisée. C'est donc à minima, sans boisson ni nourriture que le RPI de l'école de la Scheer à installé au dernier moment une scène prêtée par la Communauté de Communes du Canton d'Erstein, bancs et tapis pour le confort des parents et des enfants. La foule fut au rendez-vous et les enfants ont pu s'exprimer avec des chants appris au cours de la semaine avec le Groupe «Circus Peppers».



Les familles des enfants étaient au rendez-vous pour le concert de leur progéniture

ENTRAIDE ET BÉNÉVOLAT



Que ce soit pour le ramassage des vieux papiers ou pour les déchets verts, il y a toujours des bonnes volontés pour quelques heures de bénévolat. Heureusement le café n'est jamais bien loin.



Le 08 octobre, les parents d'élèves étaient au rendez-vous pour le ramassage des vieux papiers.

Prochaines collectes papiers

- 05 février 2022
- 21 mai 2022





Vivre ensemble ! (suite)

Il tient à cœur Conseil Municipal de fêter les grands anniversaires de nos aînés mais cette tradition est fortement mise à mal en cette période où nos vies sont réglées par la covid au gré de ses différents variants. Aussi nous essayons de nous adapter en fonction des directives de l'ARS, relayées par la Préfecture et les sensibilités de chacun.

La vieillesse est un mirador
qui permet d'avoir une vue
panoramique sur la vie.
Donna Maurice ZANNOU



Les anniversaires de nos aînés en 2022



Jean GOTTAR, son épouse, le 2° adjoint pour ses 80 ans



Jean-Paul REIBEL, notre nouvel octogénaire en famille



Madame Marlyse POURCHERT en famille pour ses 90 ans



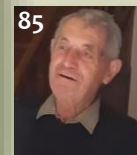
Joseph GEISTEL



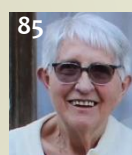
Monique SCHOTT



Robert ROOS



Gérard REIBEL



Marie-Louise MULLER

GRANDS ANNIVERSAIRES, CUVÉE 2021

C'est avec un grand plaisir que la municipalité s'est déplacée chez HUBER Robert pour fêter avec lui son passage dans la catégorie octogénaire. Investi pendant de longues années dans la commune comme Conseiller Municipal puis adjoint au Maire, ce fut l'occasion pour lui de recevoir des mains d' Albert HARTMANN, actuel 1^{er} adjoint, son honorariat d'adjoint au Maire, signé de Madame la Préfète Josiane CHEVALIER.



Nicole et Robert HUBER



Une belle brochette d'élus pour les 80 ans de M. l'adjoint au Maire Honoraire

92 ANS

- DIEBOLD Christine, le 07 avril
- MULLER Julien, le 29 mai
- WETTLING Georgette, le 12 décembre

91 ANS

- POURCHERT Marlyse, le 18 décembre

90 ANS

- REGIN Marga, le 15 décembre

89 ANS

- REIBEL Marie-Anne, le 16 août
- ESCHBACH Jean-Paul, le 20 novembre

88 ANS

- KNOPF Raymond, le 21 février

87 ANS

- ESCHBACH Irène, le 15 mars
- HOFFMANN Georges, le 04 avril
- WEIMERT Charles, le 19 août
- GUG Philippine, le 29 septembre
- OBRINGER Monique, le 28 décembre

86 ANS

- MULLER Marie-Louise, le 13 janvier
- REIBEL Gérard, le 02 août
- GOTTAR Jean, le 31 décembre

85 ANS

- SEYLER Germaine, le 09 janvier
- HOFFMANN Marie, le 22 février
- SCHOTT André, le 12 mai
- SCHIEBER René, le 07 novembre

84 ANS

- TASSERA Elisabeth, le 05 janvier
- SCHMITT Eugénie, le 06 janvier
- SCHWOB Jeannette, le 17 mai
- SCHOTT Yvette, le 20 juin
- SCHWOB Robert, le 09 décembre

83 ANS

- REIBEL Marie, le 23 avril
- HERMANN Bernard, le 29 septembre

82 ANS

- GEISTEL Marguerite, le 28 août
- GOTTAR Albertine, le 17 septembre

81 ANS

- SCHOTT Monique, le 01 février
- GEISTEL Joseph, le 05 février
- HUBER Robert, le 11 août
- ROOS Robert, le 06 septembre
- REIBEL Jean-Paul, le 25 décembre

80 ANS

- BURCKEL Gerda, le 06 février
- REIBEL Gérard, le 28 février
- HOFFMANN Monique, le 26 mars
- ACKERMANN Madeleine, le 16 juin
- SCHOTT Joseph, le 3 novembre



Vivre ensemble ! (Rétrospective, bric à brac)

Entre deux COVID, le plaisir de se retrouver pour la fête des voisins. Une tradition maintenant bien ancrée au lotissement la Mayenne et de la rue Principale côté sud.



Tchin, tchin, santé ! c'était effectivement de circonstance.



La rue de la Mayenne et des Lilas ont profité d'une belle soirée de convivialité. Quoi de mieux pour apprendre à se connaître !



Bryan, Bernard et Sébastien en plein exercice démocratique.

Les 20 et 27 juin se sont déroulées les élections départementales et régionales. L'exiguïté des locaux de la Mairie, l'organisation de deux scrutins, ainsi que les mesures sanitaires ont imposé une migration du bureau de vote à l'école de la Scheer. La mobilisation du Conseil Municipal, les deux salles aménagées, les gestes barrières et un circuit fléché ont permis le bon déroulement des opérations de vote et de dépouillement. Malgré toutes les précautions prises beaucoup d'électeurs ont préféré s'abstenir.



Moi, plus tard, je voterai aussi !



François RIEHL,
1977-1983 - Conseiller Municipal
1983-1995 - Adjoint au maire de Robert ROOS
1995-2020 - Maire (4 mandats)

C'est avec émotion que le 1^{er} octobre, François RIEHL a reçu des mains de son successeur son honorariat de Maire signé de Madame la Préfète, Josiane CHEVALIER. Un symbole amplement mérité après 43 ans au service de la commune de Bolsenheim.



Cérémonie du 11 novembre. Bénédiction du Curé Claude Bertrand



Exercice d'évacuation incendie par les élèves de l'école



Photo pour l'opération « langues régionales »



Vivre ensemble ! (Colis pour nos aînés)

DISTRIBUTION DE COLIS POUR NOS AÎNÉS



Il est de tradition à Bolsenheim de fêter nos aînés chaque année, le 2^e dimanche de décembre en organisant un repas et se retrouver à la salle communale. Malheureusement, pour la deuxième année consécutive, la Covid-19 leur a tristement volé la vedette.

Le Conseil Municipal a donc, sous la houlette du 1^{er} adjoint, Albert HARTMANN, préparé et organisé une distribution de colis qui, s'ils ne remplacent pas la convivialité d'une journée festive, permet tout de même de leur exprimer notre grande attention à leur égard. Merci à eux tous !





News de la vie associative !



RÉTROSPECTIVE DE MADAME LELIEVRE PRÉSIDENTE DE L'AAES 😊

Même si 2021 a encore été un peu particulière et ne nous a pas permis d'organiser nos traditionnels événements conviviaux, la fin d'année scolaire 2021 a pu être fêtée dignement par les enfants avec 2 journées de jeux offerts par l'AAES. Les enfants ont pu profiter de nombreux jeux de société ou de grands jeux en bois et, à voir les différentes photos, la joie était au RDV !



Petite et moyenne section maternelle - Uttenheim

A l'issue de la demi-journée de jeux, chaque enfant est reparti chez lui avec sa Schuletüte.

BONNE

ANNÉE



CE1 et CE2 Uttenheim



CM1 et CM2 Uttenheim

Une pensée spéciale pour nos 11 CM2 partis au collège avec un diplôme honorant leur cursus primaire ainsi qu'une calculatrice spéciale pour les années à venir !

2022 est arrivé avec son lot de difficultés, mais les membres de l'AAES ne baissent pas les bras et vous souhaitent une excellente nouvelle année. Nous sommes gonflés à bloc pour mettre en œuvre nos nouveaux projets.



Grande section maternelle et CP - Bolsenheim



News de la vie associative ! (suite)



ASSOCIATION DES BEAUX FRUITS DE LA SCHEER.

Chers membres, chers sympathisants.



L'année 2021 se termine, le bilan pour notre association est partagé entre joie d'avoir tout de même organisé certaines activités et déception de n'avoir pu réaliser tous nos objectifs.

Côté satisfactions, nous avons replanté un certain nombre d'arbres, embelli nos vergers et réalisé une petite récolte de fruits malgré une météo défavorable.

Nous avons honoré nos membres méritants par les distinctions de la Fédération des Producteurs de Fruits du Bas-Rhin, membres qui depuis de nombreuses années se dévouent, corps et âme, pour le bien de notre association.

Nous avons également honoré par la médaille de remerciement de notre association, les personnalités qui par leurs interventions au niveau départemental et cantonal, nous ont permis d'acquérir du matériel pour notre développement. (Voir photo)

Les regrets sont de n'avoir pu réaliser notre exposition annuelle qui se voulait grandiose sur les sites du verger école et du hall du marché de la commune de Schaeffersheim et de n'avoir pu inaugurer notre chalet. Espérons que cette nouvelle année nous sera plus favorable et je solliciterai nos membres courant janvier pour la cotisation 2022 qui restera, cette fois-ci encore inchangée.

Chers membres et sympathisants, je vous souhaite à tous une belle année, restez en bonne santé et si certains veulent nous rejoindre qu'ils n'hésitent pas à me contacter.

Le Président, Jean-Marie KELLER,

7 rue du Ruest, 67150 Bolsenheim - Tél. 06 70 56 33 49.

Se sont vu décerner :

La pomme d'argent

- MM Richard MULLER et Marcel GOETZ de Bolsenheim

La pomme d'or

- M. Virgile HEITZ de Schaeffersheim

La pomme grand or

- MM Richard WETTERWALD, Jean-Jacques BADER, Mathieu ISSENHUTH de Schaeffersheim

PASSAGE DE GRADE AU KARATÉ MARTIAL ART



Le Club compte 26 Licenciés soit 20 jeunes de moins de 18 ans et 6 adultes, les cours sont dispensés sur 2 salles, à Bolsenheim et Uttenheim, appelé le Dojo « l'école, le lieu où l'on apprend, étudie la voie », Pour ceux qui veulent nous rejoindre il n'est jamais trop tard (tarif adapté jusqu'à juin).

Les 15 et 17 décembre 2021, l'Instructeur Stéphane EHRHART, Ceinture Noire 3ème Dan a eu à coeur d'évaluer ses élèves, les groupes des enfants de 6 à 11 ans des Adultes / Ados afin de juger leurs aptitudes à prétendre au grade supérieur, ceinture blanche/jaune ou jaune pour les nouveaux arrivants et ceinture orange, verte pour les plus anciens. Hippolyte Crestey notre secrétaire, qui a fait une prestation exemplaire, pouvait quant à lui postuler pour une ceinture bleue.

Les candidats ont effectué les 4 Unités de Valeurs notées chacune de 1 à 5 :

- le Kihon Renzoku Waza (enchaînement de mouvements en lignes poings pieds et blocages),
- l'Ippon Kumite (l'attaque défense),
- le Kata (enchaînement de mouvements à la suite, combat réel mais dans le vide),
- le Kumite (afin d'évaluer l'aptitude des déplacements, Tai Sabaki lors d'un combat souple appelé "Randori"),

Cours Enfants 6-11 ans - CP à CM2

- Mercredi 16h30-18h00
- Vendredi 17h30-18h45

Cours Adultes/Ados - 6^e

- Lundi 18h45-20h15
- Mercredi 18h10-19h45
- Vendredi 18h45-20h15

Contact KAM :

- EHRHART Stéphane
- stephane.ehrhart123@orange.fr
- 06 08 02 12 81



Êtes-vous sûr de tout savoir sur le Gaz ?

STOP AUX IDÉES REÇUES, (RE)DÉCOUVREZ LE GAZ NATUREL !

Le gaz n'a plus de secret pour moi...

Probablement faux ! Connaissez-vous le biométhane ?

Avec des propriétés et usages similaires au gaz naturel, le biométhane est une ressource renouvelable produite à partir de déchets organiques, disponible pour tous les utilisateurs de gaz naturel.

Le gaz naturel et le fioul, même combat !

Archi-faux !

Avec des équipements parfaitement compatibles aux énergies renouvelables, le gaz naturel répond aux exigences de la RT2012 pour les constructions neuves. Performantes et économiques sur la durée, les solutions gaz naturel sont également adaptées à la rénovation énergétique des logements en remplacement du fioul.

Le gaz s'associe aux énergies renouvelables

Bien évidemment !

Faire le choix d'une chaudière gaz à très haute performance énergétique (THPE), c'est améliorer durablement les performances d'un logement. Déjà 100% compatible avec le biométhane, cet équipement peut aussi très facilement s'associer à :

- ↪ une PAC (Pompe à Chaleur) pour créer la PAC hybride gaz ;
- ↪ un ballon thermodynamique;
- ↪ des panneaux solaires thermiques;
- ↪ une cheminée ou poêle à bois;
- ↪ un kit photovoltaïque.

Le gaz naturel, c'est « has been »

Certainement pas !

On ne le sait que trop peu, mais le feu de cheminée sans les contraintes existe. Pilotables au degré près, les cheminées et poêles gaz sont des solutions de chauffage qui évitent toute perte de chaleur, et permettent de réaliser un maximum d'économies.

Le gaz naturel, une vraie source d'économies ?

Vrai à 200% !

Moins cher à l'installation et à l'usage que d'autres énergies et rentable sur le long terme, le gaz naturel/biométhane et sa chaudière gaz THPE, c'est :

- ↪ jusqu'à 3 600€ d'aides à l'installation (TVA réduite 5,5%, MaPrimeRénov, Coup de pouce chauffage...);
- ↪ jusqu'à 20% d'économies sur les dépenses énergétiques.

LE GAZ, C'EST "HAS BEEN" ?



FAITES APPEL À LA NOUVELLE GÉNÉRATION DE SOLUTIONS GAZ !

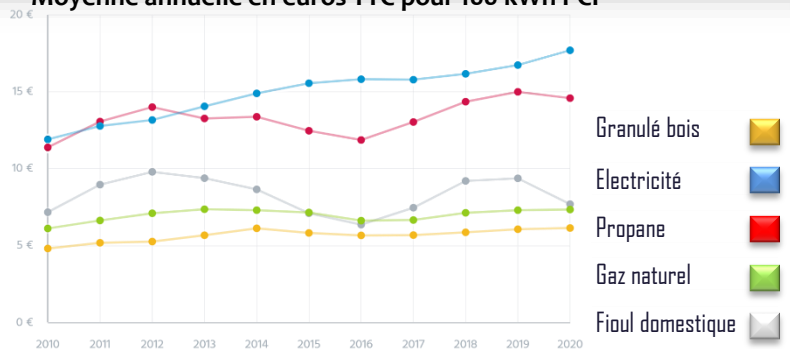
Pour en savoir plus : legazaufutur.fr



R-GDS Réseaux Gaz naturel Strasbourg

L'énergie est notre avenir, économisons-la !

Moyenne annuelle en euros TTC pour 100 kWh PCI



Source : Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie. Retrouvez l'ensemble de ces données sur le site du Service de l'Observation et des Statistiques (SOeS)



Comptes-rendus des conseils municipaux

Résumé des délibérations du Conseil Municipal .

(Nota : l'intégralité des délibérations peut être consultée en mairie)

	04/05/2021	03/08/2021	23/11/2021
Date des convocations	26/04/2021	20/07/2021	12/11/2020
Conseillers élus	15	15	15
Conseillers en fonction	15	15	15
Conseillers présents	13/14	11	12
Absent (e)s excusé(e)s	<ul style="list-style-type: none"> Mme Laure BOUCHARA M. Alain BAEHL 	<ul style="list-style-type: none"> Mme Sophie MARCQ (Procuration) Mme Laure BOUCHARA (Procuration) M. Sébastien POPOVITCH M. Bernard KRUGER (Procuration) 	<ul style="list-style-type: none"> Mme Rachel HUYARD Mme Christa KIST-HILBOLD M. Kévin DOPPLER
Absent	Néant	Néant	Néant
Rajouté à l'ODJ	Renouvellement AF		<ul style="list-style-type: none"> Cadeaux de Noël école

CM DU 23/11/2021 : LOCATIONS DE BIENS COMMUNAUX – RECUPERATION TAXE 2021 CHAMBRE D'AGRICULTURE

Année	Indice	Indice	
2009	100,00		Base
2010	98,37	-1,63 %	
2011	101,25	+2,92 %	
2012	103,95	+2,67 %	
2013	106,68	+2,63 %	
2014	108,30	+1,52 %	
2015	110,05	+1,61 %	
2016	109,59	-0,42 %	
2017	106,28	-3,02 %	
2018	103,05	-3,04 %	
2019	104,76	+1,66%	
2020	105,33	+0,55%	
2021	106,48	+1,09%	

Monsieur le Maire propose et demande que le calcul du fermage des baux ruraux subisse la variation de + 1.09 % pour 2021, conformément à l'évolution de l'indice départemental des fermages.

Il soumet également le calcul du taux à l'are pour le recouvrement de la taxe de la chambre d'Agriculture – à hauteur de 50 % - soit 0,03356 € à l'are, à récupérer auprès des locataires des biens communaux pour 2021 .



ADOPTÉ	
23/11/2021	
En exercice	15
Présents	12
Exprimés	12
Pour	12
Contre	0
Abstentions	0



CM – 23/11/2021 – DISPOSITIF DE SOUTIEN A LA SUCRERIE D'ERSTEIN

Dans le cadre du **dispositif de soutien à la sucrerie** d'Erstein (Voir motion du 03/06/2019) une réduction des fermages de 30 % est proposée aux agriculteurs betteraviers afin de les inciter à augmenter leurs surfaces cultivées de betteraves. Cette baisse exceptionnelle pourrait être revue en fonction de l'actualité et des surfaces concernées pour l'année à venir.



Photo d'archives



Liens vers la motion

Bolsenheim.fr > Mairie > Délibérations du Conseil > Année 2019

ADOPTÉ	
23/11/2021	
En exercice	15
Présents	12
Exprimés	12
Pour	11
Contre	1
Abstension	1

BAS-RHIN : LA SUCRERIE D'ERSTEIN RECHERCHE 2.000 HECTARES DE BETTERAVES SUPPLÉMENTAIRES POUR SAUVER SA PEAU.

La **sucrerie d'Erstein**, sur le point de fermer ses portes à l'automne dernier faute d'une productivité suffisante, retrouve espoir six mois plus tard. Depuis la fin des quotas sucriers européens en 2017, l'usine de sucre ne reçoit plus suffisamment de betteraves. De nouvelles conditions, plus favorables, ont changé la donne et ce que compte bien mettre à profit le groupe Cristal Union, propriétaire de l'usine.

Son directeur général, Alain Commissaire, ne parle plus de menace pesant sur l'avenir du site qui emploie deux cents salariés. Il est question maintenant, depuis le début du mois de juin, d'une nouvelle stratégie consistant à inciter les agriculteurs alsaciens à planter et à produire de la betterave pour retrouver un niveau d'équilibre. " *Depuis deux ou trois ans nous assistons à un désengagement des planteurs de betteraves. Les surfaces ont chuté au-dessus de 5.000 hectares. L'équilibre économique n'est plus atteint à ce niveau-là. Nous cherchons 2.000 hectares supplémentaires pour qu'on puisse continuer à maintenir et développer l'activité de la sucrerie d'Erstein* ", explique le dirigeant. *L'objectif est d'atteindre les 7.300 hectares de culture betteravière en Alsace.*

France3-regions. Écrit par Vincent LEMIESLE - Publié le 09/06/2021 • Mis à jour le 09/06/2021

Surfaces plantées en betteraves - 2021

- REIBEL Pascal 6,14 ares
- EARL FASSEL 3,13 ares
- PFISTER Nathalie 5,35 ares
- EARL DES PLATANES 15,72 ares
- RIEHL Laurent 11,86 ares

CM – 23/11/2021 – DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIERE POUR ACHATS DE CADEAUX DE NOËL POUR LES ELEVES DES ECOLES

Vu la demande d'aide aux cadeaux de Noël de la Directrice de l'Ecole de la Scheer Bolsenheim/Uttenheim, Madame PETITJEAN, qui sollicite les Communes pour l'achat d'un cadeau collectif pour chaque classe :

- ↪ Considérant la demande, après explications données par M. le Maire sur les finances de l'école et sur proposition de ce dernier.
- ↪ Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
- ↪ Accepte de verser à la coopérative scolaire une participation forfaitaire de **300 €**
- ↪ Précise que la somme sera versée sur le budget actuel au compte 6574.



ADOPTÉ	
23/11/2021	
En exercice	15
Présents	12
Exprimés	12
Pour	12
Contre	0
Abstentions	0

CM – 04/05/2021 – RENOUELEMENT DU BUREAU DE L'ASSOCIATION FONCIERE



- ↪ Etant donné qu'il y a lieu de procéder au renouvellement du bureau de l'Association Foncière.
- ↪ Vue la liste proposée par la Chambre d'Agriculture.

↪ Conformément à la législation en vigueur.

Après en avoir délibéré, de proposer les personnes suivantes, propriétaires de fond inclus dans le périmètre de remembrement :

Les associations foncières agricoles sont des associations syndicales, libres ou autorisées, constituées entre propriétaires de terrains à vocation agricole, pastorale ou forestière pour réaliser les opérations mentionnées à l'article L. 136-2 du code rural et de la pêche maritime

ADOPTÉ	
04/05/2021	
En exercice	15
Présents	14
Exprimés	14
Pour	14
Contre	0
Abstentions	0



Titulaires		
M. François RIEHL	15, rue du Château	67150 Bolsenheim
M. Bernard FASSEL	8, rue de l'Eglise	67150 Bolsenheim
M. Dominique MULLER	25, rue du Château	67150 Bolsenheim
Suppléants		
M. Albert HARTMANN	28, rue du Château	67150 Bolsenheim
M. Sébastien REIBEL	33, rue Principale	67150 Bolsenheim

CM – 04/05/2021 – CCCE : TRANSFERT DE LA COMPETENCE AOML (AUTORITE ORGANISATRICE DE LE MOBILITE LOCALE)

La loi d'orientation des mobilités du 24 décembre 2019, dite LOM, a pour ambition de supprimer les « zones blanches » de la mobilité. Pour ce faire, l'un de ses objectifs principaux est de couvrir l'ensemble du territoire national par des autorités organisatrices de la mobilité locale (AOML) en charge d'apporter des solutions durables, alternatives au « tout voiture individuelle », et au plus près des besoins de la population.



Les communautés de communes ont été invitées à se positionner avant le 31 mars 2021 sur leur souhait de devenir (ou non) AOML, à savoir si elles décidaient (ou ou non) de s'emparer de la compétence Mobilité, et ce pour un exercice effectif depuis le 1^{er} juillet 2021.

LES CONSÉQUENCES

PRISE DE COMPÉTENCE

Devenant AOML, la CCCE aura en charge la planification, le suivi et l'évaluation de la politique de mobilité établie pour et à l'échelle du territoire intercommunal.

La compétence Mobilité permet à la CCCE d'intervenir dans 6 domaines principaux pour développer une offre adaptée au territoire: transport régulier, transport à la demande, transport scolaire, mobilités actives, mobilités partagées, mobilité Solidaire.

Il est à noter que la compétence Mobilité est dite « à la carte » : il n'y a aucune obligation pour la CCCE.

La prise de compétence Mobilité implique le transfert à la CCCE des services communaux existants en matière de mobilité Mais aucune charge de ce type n'a été recensée au sein des Communes membres.

PAS DE PRISE EN COMPTE

La compétence d'AOML serait revenu à la Région Grand Est qui l'aurait exercée par substitution sur le territoire de la CCCE.

La CCCE n'aurait pu récupérer la compétence Mobilité qu'en fusionnant avec un autre EPCI à fiscalité propre ou en adhérant à un syndicat mixte doté de la compétence Mobilité.

La CCCE aurait pu agir sur la mobilité via d'autres compétences comme la voirie ou l'aménagement du territoire mais risquait de ne plus avoir accès aux financements dédiés.

Les communes auraient pu continuer à proposer un service de mobilité déjà existant sous réserve d'en avoir informé la Région, mais n'auraient pas pu en créer de nouveau.

ADOPTÉ	
04/05/2021	
En exercice	15
Présents	13
Exprimés	13
Pour	13
Contre	0
Abstentions	0



CM – 03/08/2021 – EMPRUNT LA BANQUE POSTALE

M. le Maire, rappelle que pour apporter plus de souplesse au financement des investissements en cours (isolation et réfection toiture de l'école), il est opportun de recourir à un emprunt d'un montant de 40 000,00 €.

Principales caractéristiques du contrat de prêt	
Score Gissler	1A
Montant du contrat de prêt	40 000,00 €
Durée du contrat de prêt	5 ans
Objet du contrat de prêt	Financer les investissements
Tranche obligatoire à taux fixe jusqu'au 01/10/2026	
Taux d'intérêt annuel	Taux fixe de 0,20%
Base de calcul des intérêts	Mois de 30 jours / année de 360 jours
Echéances d'amortissement et d'intérêts	Périodicité semestrielle
Mode d'amortissement	Echéances constantes
Commission d'engagement	100,00 €

Le conseil Municipal après avoir pris connaissance de l'offre de financement et les conditions de l'offre CG-LBP-2021-12 proposées par la Banque Postale, et après en avoir délibéré, décide d'accepter la proposition.



ADOPTÉ	
03/08/2021	
En exercice	15
Présents	11
Exprimés	11
Pour	11
Contre	0
Abstentions	0



CM – 03/08/2021 – CONVENTION POUR LA TRANSMISSION ELECTRONIQUE DES ACTES SOUMIS AU CONTROLE DE L'ETAT

- ↪ Considérant que la Commune souhaite s'engager dans la dématérialisation de la transmission à la Préfecture des Actes administratifs et budgétaires, soumis au contrôle de légalité.
- ↪ Considérant que cette nouvelle modalité de transmission constitue une voie de progrès et de modernisation de l'administration.
- ↪ Considérant les instructions de l'Etat en ce qui concerne le déploiement de la dématérialisation et du contrôle des actes administratifs et budgétaires soumis au contrôle de légalité par la Préfecture, la commune est appelée à se prononcer sur la signature d'une convention avec les services de l'Etat pour l'envoi dématérialisé des différents actes.
- ↪ Entendu les explications du Maire à ce sujet,
- ↪ Etant donné que la Société ADULLACT (opérateur), qui est agréée, serait chargée de la transmission électronique des actes de la collectivité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte de procéder à la télétransmission des actes au contrôle de l'égalité.

FRAIS INDUITS

ADOPTÉ	
03/08/2021	
En exercice	15
Présents	11
Exprimés	11
Pour	11
Contre	0
Abstentions	0

Acquisition :

- d'un certificat RGS2** : **540 € TTC**
- du logiciel « Pack IConnect TDT » : **609 € TTC**
 - Installation et mise en place à distance
 - Formation
 - SAV

CM – 03/08/2021 – DELEGATION DE SIGNATURE EXPRESSE POUR DELIVRER UNE AUTORISATION DE DEMANDE D'URBANISME



M. le Maire expose au Conseil Municipal son Projet de construction d'un préau en bois de 19,5 m² (déclaration préalable n°067.054.21.R0008).

Le Maire ayant quitté la salle, le Conseil Municipal, après discussion, décide de donner délégation de signature sur cette demande. M. Michel WISSER, adjoint au Maire a réceptionné le dossier, a complété et signé l'avis annexé au dossier de DP.

ADOPTÉ	
03/08/2021	
En exercice	15
Présents	11
Exprimés	11
Pour	11
Contre	0
Abstentions	0

CM - 03/08/2021 - TRANSFORMATION D'UN POSTE SUITE A AVANCEMENT EN GRADE, AU TITRE ANNEE 2021

Exposé : M. le Maire propose au Conseil Municipal de modifier le tableau des emplois afin de permettre la nomination d'un agent inscrit sur le tableau d'avancement de grade établi pour l'année 2021 (Christine HUCHELMANN). Cette modification interviendra à compter du jour suivant cette réunion.

Le Conseil Municipal accepte la transformation du poste d'Adjoint Administratif Territorial Principal de 2^e classe à 35/35^e en poste d'Adjoint Administratif Territorial Principal de 1^{ère} classe à 35/35^e à compter du 09/08/2021 et pourra prétendre aux différentes primes relatives à son nouveau grade d'emploi.

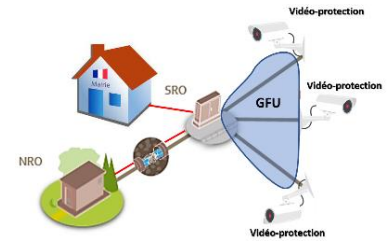
ADOPTÉ	
03/08/2021	
En exercice	15
Présents	11
Exprimés	11
Pour	11
Contre	0
Abstentions	0

POINTS DIVERS

CM - 23/11/2021 - Vidéo-protection et réseaux fibrés de type GFU (Groupe fermé d'utilisateurs)

M. le Maire explique les avantages et les enjeux d'un réseau fibré de type GFU associé à des installations de vidéo-protection.

- ↪ Un réseau GFU permet de faire des économies, de centraliser les ressources télécom et informatique, faciliter la sécurité des réseaux, d'apporter un meilleur service aux utilisateurs.
- ↪ Les offres sont proposées par la société Rosace, à la carte et adaptées à la collectivité avec une tarification selon les choix.



M. le Maire fait part des lieux qui pourraient être retenus pour l'installation des équipements de vidéos protection (cf. page 5).

CM - 23/11/2021 - Panneaux de signalisation d'information

Après présentation faite par M. Eddy MULLER sur la situation des panneaux de signalisation d'information du village, qui ne sont plus d'actualité, le Conseil Municipal accepte une éventuelle actualisation et charge le Maire d'entreprendre les démarches nécessaires aux ajouts et modifications nécessaires (cf. page 11).

CM - 23/11/2021 - Aménagement de la rue du Corps de garde

M. le Maire explique que suite à des demandes bien légitimes de la part des riverains, la rue du Corps de Garde doit être aménagée, il précise que c'est un des objectifs que s'est donné le Conseil Municipal pendant son mandat et rappelle l'intérêt d'une telle opération.

Après une rencontre (d'explications techniques) avec M. MERCIER de l'ATIP (Agence Territoriale d'Ingénierie Publique), deux procédures peuvent être envisagées par la commune :

- ↪ Faire valoir son droit de préemption (*Enquête publique et contraintes administratives*).
- ↪ Vente de gré à gré (*accord avec chaque propriétaire*).

La 2^e procédure reste la plus souple, elle sera explicitée lors d'une prochaine rencontre avec les riverains. A toutes fins utiles une cartographie de la rue a été établie par le cabinet de géomètre SIMLER de Benfeld.



Rue du Corps de Garde

CM - 23/11/2021 - Aménagement de la rue des Prés

M. le Maire explique que la rue des Prés (côté nord), quant à elle, est propriété de l'AF (Association Foncière). Son aménagement est tributaire d'un accord préalable entre la commune, l'AF et les riverains concernant le passage d'une fibre noire (Réseau GFU) et un aménagement pérenne compatible avec la circulation de véhicules agricoles.



La rue des Prés - Côtés Nord et Ouest

CM - 23/11/2021 - installation de bennes pour bio déchets

M. le Maire explique le projet de la CCCE et en quoi cela consiste, le but étant notamment de diminuer la quantité de déchets des ordures ménagères et de les utiliser pour de la méthanisation. Ces équipements d'environ 90 cm, facilement déplaçables si besoin, seront positionnés sur 3 sites du village. (cf. page 13)

CM - 04/05/2021 - Incivilités

- Mme Catherine SCHMITZ signale des vitesses excessives de véhicules agricoles et particuliers se dirigeant vers l'étang de pêche. D'autres conseillers ont constaté les mêmes débordements rue d'Osthouse.



(Il est rappelé que la rue d'Osthouse est interdite à la circulation des véhicules motorisés sauf les ayants droits dans le cadre de leurs activités).

La Municipalité a dû intervenir à plusieurs reprises à l'étang de pêche pour des rassemblements non autorisés et contraires aux directives de l'ARS relayées par la Préfecture. Toutes les voitures présentes ont fait l'objet de photos transmises à la Brigade de Gendarmerie d'Erstein.



Correspondant défense - News de nos Armées

30 000, c'est le nombre de militaires qui assurent la protection des français, de la France et de ses intérêts, et contribuent à la sécurité internationale. 24h/24, 7/7j.

OPERATION BARKHANE

La stratégie sahélienne de la France vise à ce que les États partenaires acquièrent la capacité, d'assurer leur sécurité de façon autonome. Elle repose sur une approche globale (politique, sécuritaire et de développement) dont le volet militaire est porté par l'opération Barkhane, conduite par les armées françaises.

OPERATION CHAMMAL

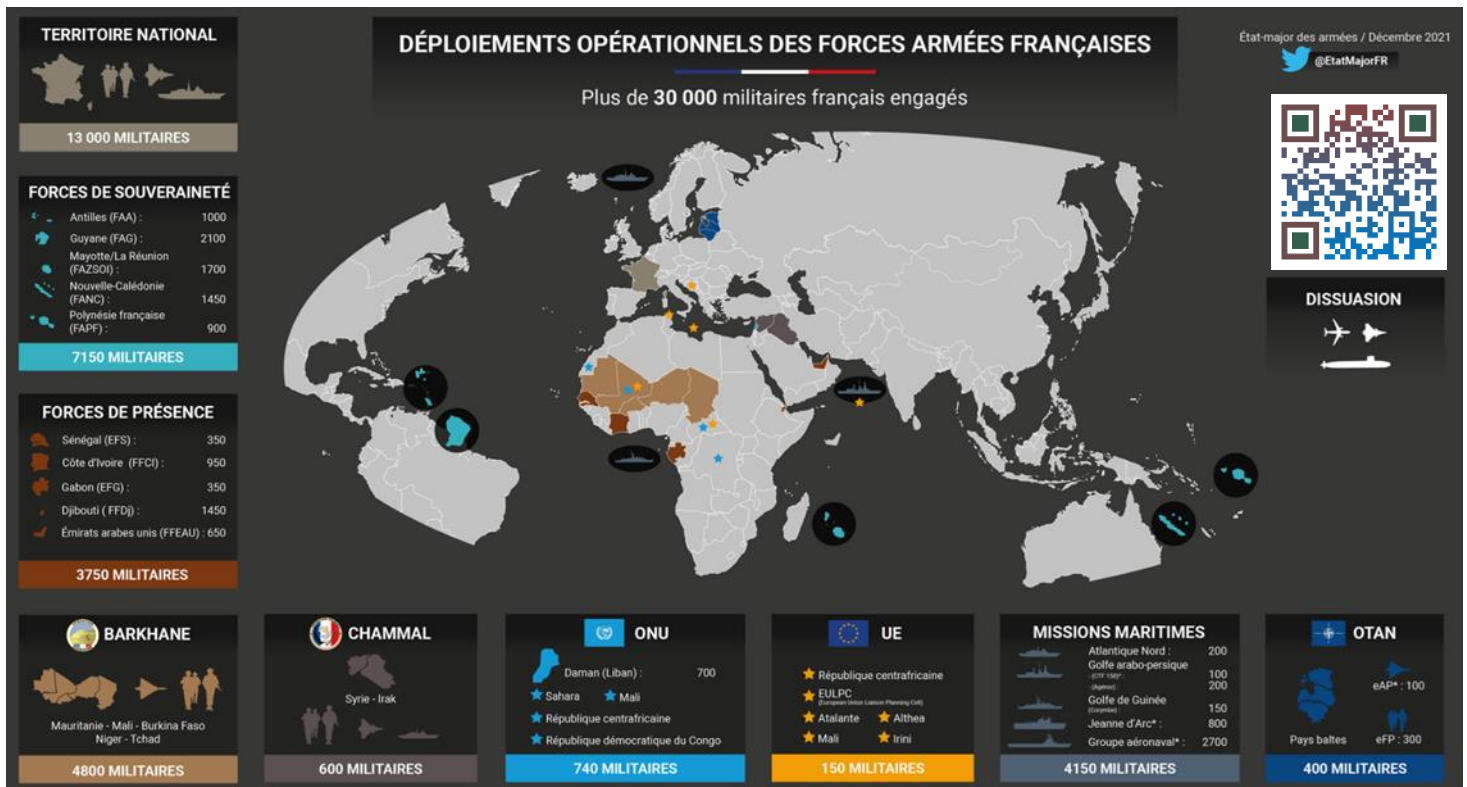
Lancée le 19 septembre 2014, l'opération CHAMMAL est le nom donné au volet français de l'opération interalliée INHERENT RESOLVE (DIR) rassemblant plus de 70 Nations. A la demande du gouvernement irakien et en coordination avec les alliés de la France présents dans la région, elle vise à apporter un soutien militaire aux forces locales engagées dans le combat contre Daech sur leur territoire.

OPERATION SENTINELLE

Dans le cadre de l'opération Sentinelle lancée en janvier 2015, 10 000 soldats (dont 3000 en réserve) sont engagés sur le territoire national pour défendre et protéger les Français.

OPERATION RÉSILIENCE

Lancée le 25 mars 2020, l'opération « Résilience » constitue la contribution des armées à l'engagement interministériel contre la propagation du Covid-19. Elle est centrée sur l'aide et le soutien aux populations ainsi que sur l'appui aux services publics pour faire face à cette épidémie, en métropole et outre-mer, dans les domaines de la santé, de la logistique et de la protection. Les armées s'engagent dans l'ensemble des secteurs où elles peuvent apporter un soutien aux autorités civiles, en adaptant leurs actions aux contextes locaux et dans le cadre d'un dialogue avec les autorités de l'État.



Colonel Sébastien BOTTA,
Maréchal des logis Tanerii MAURI,
Brigadier Dorian ISSAKHANIAN,
Brigadier Quentin PAUCHET,
Sergent-chef Yvonne HUYNH,
Brigadier-chef Loïc RISSER,
Sergent Maxime BLASCO,

Commandement de la défense aérienne et des opérations aériennes, mort pour la France en Egypte, le 12-11-2020 ;
1^{er} régiment de chasseurs, mort pour la France au Mali, le 28-12-2020 ;
1^{er} régiment de chasseurs, mort pour la France au Mali, le 28-12-2020 ;
1^{er} régiment de chasseurs, mort pour la France au Mali, le 28-12-2020 ;
2^e régiment de hussards, morte pour la France au Mali, le 2-01-2021 ;
2^e régiment de hussards, mort pour la France au Mali, le 2-01-2021 ;
7^e bataillon de chasseurs alpins, mort pour la France au Mali le 24-09-2021.

*Ils sont morts pour la France,
ne l'oublions pas !*

Infos, divers



Il a fallu beaucoup de courage à la caravane du Téléthon 2021 pour braver les éléments, ce samedi 04 décembre.

Les Sapeurs Pompiers de l'Unité Territoriale d'Erstein, l'Association Endurance Running d'Erstein et l'Espace Jeunes d'Erstein ont fait un arrêt à Bolsenheim pour récupérer les dons collectés dans notre commune par le Chef de la Section de Bolsenheim, Olivier OBER. Au stand Vin chaud et brioches offerts par Patricia et Jean-Louis HUBER, ils ont pu reprendre des forces avant de s'élancer de nouveau, sous la pluie vers Uttenheim.

Ici, les services de l'Etat du Bas-Rhin ainsi que la Collectivité Européenne d'Alsace ont participé activement à la réalisation du projet de rénovation complète des toitures du bâtiment école - logement communal et l'isolation des combles.

Commune de BOLSENEHEIM

Subvention des Services de l'Etat du Bas-Rhin au titre de la « Dotation de Soutien à l'Investissement Local - DSIL » de 20 044 € représentant 33 % d'une dépense subventionnable de 60 110,14 € HT.

Subvention de la Collectivité Européenne d'Alsace au titre du dispositif « Fonds de Solidarité Communale 67 » de 19 236 € représentant 32 % d'une dépense subventionnable de 60 110,14 € HT.

Travaux: Entreprise FLUCK Aimé 67210 Volff



Dans le cadre de la rénovation de la toiture et de l'isolation des combles de l'école, la commune a bénéficié de subventions substantielles de l'état et de la CEA. En contrepartie de ces aides, une plaque commémorative devait être mise en place. Celle-ci est maintenant bien visible sur le mur de l'école au-dessus du panneau d'affichage.

À PARTIR DU 20 DÉCEMBRE ET JUSQU'AU 15 FÉVRIER 2022
Grande Consultation Citoyenne :

L'ALSACE DOIT-ELLE SORTIR DU GRAND EST POUR REDEVENIR UNE RÉGION À PART ENTIÈRE ?

3 modes de participation possibles

01 Par internet

En flashant ce QR Code ou sur : www.alsace.eu/participation



02 Par bulletin

À déposer dans l'un de nos points d'accueil : www.alsace.eu/points-accueil



03 Par voie postale

En renvoyant le bulletin à l'une des adresses suivantes :

- Collectivité européenne d'Alsace - Place du Quartier Blanc - 67000 Strasbourg
- Collectivité européenne d'Alsace - 100 avenue d'Alsace - 68000 Colmar

Peuvent participer à l'enquête, les personnes majeures, habitant sur le territoire de la Collectivité européenne d'Alsace, ainsi que les personnes déclarant y avoir leur attache. Cette enquête citoyenne est un sondage large des Alsaciens, ayant pour seul objet d'éclairer le Conseil de la Collectivité et son Président, sur une question d'intérêt public local.



Infos, divers (suite)



PLAN CLIMAT
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU CANTON D'ERSTEIN

ON A BESOIN DE VOUS !

Vous voulez agir pour le climat ? Vous portez un projet, vous aimeriez développer une idée ou partager votre expérience ? Rejoignez-nous !

Agissons Ensemble ! Pour en savoir plus :

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

www.cc-erstein.fr/environnement-bati-et-deplacements/le-pcaet
plan-climat@cc-erstein.fr

ON A BESOIN DE VOUS !

Dans le but de co-construire le plan d'actions de son Plan Climat Air Énergie Territorial, la Communauté de Communes du Canton d'Erstein souhaite identifier les citoyens et autres acteurs déjà engagés - ou qui souhaiteraient s'engager au travers d'un projet - sur les questions d'adaptation au dérèglement climatique.

Ainsi, pour mieux vous connaître et entrer en contact avec vous, nous vous proposons de renseigner un formulaire disponible sur le site internet de la Communauté de Communes :

<https://www.cc-erstein.fr/environnement-bati-et-deplacements/le-pcaet>



Pour plus d'informations : Vinciane Kuhn, chargée de mission climat air énergie

Mail : plan-climat@cc-erstein.fr

NATUROPATHIE ET ORTHO-BIONOMY® A BOLSEHEIM.



Vous rencontrez des difficultés actuellement ?

Vous avez des problèmes physiques, émotionnels ? Vous avez des questions concernant votre hygiène de vie, votre santé ?

Vous recherchez un moment de détente ou de relaxation ?

Grâce aux différentes techniques que je vous propose : Naturopathie, Ortho-Bionomy®, massages et Reiki, j'ai des solutions à vous proposer. Installée depuis début octobre à Bolsenheim, je vous accueille sur rendez-vous. Envie d'en savoir plus, vous pouvez consulter mon site internet :

Bénédicte Geisen - 11 rue des roses, Bolsenheim

<https://benedictegeisen.fr>

Mob : 07 66 81 82 37

Mail : geisenbenedicte@gmail.com



SAPEURS - POMPIERS

Devenez
SAPEUR-POMPIER VOLONTAIRE

SECOURS À PERSONNE
LUTTE CONTRE L'INCENDIE

CALENDRIERS 2022 DES POMPIERS

Il n'est pas trop tard pour soutenir leur association

Kruger Bernard : 06 88 52 87 75

BIO DÉCHETS

Un stand d'information et de distribution se tiendra dans la commune à la salle polyvalente de Bolsenheim le samedi 5 mars 2022 en matinée.

La société ACP procédera à une distribution de kit de biodéchets comprenant :

- un bioseau,
- un lot de sacs kraft,
- un fascicule (guide de tri des biodéchets).




ADJUDICATION DE LOTS DE BOIS

A vendre : 3 lots de bois restant sur la parcelle 7 au prix de 5 € le stère. S'adresser à la mairie



La page jeunesse !




Espace Jeunes
Secteur Erstein

Vacances d'Hiver

Du 7 février au 18 Février 2022

10 - 18 ans

Espace Jeunes Secteur Erstein
Communauté de Communes du Canton d'Erstein
4, rue Sainte Anne 67150 ERSTEIN

Tél fixe : 03 88 64 35 77 <https://www.cc-erstein.fr>
Tél directeur : 06 87 43 07 50  Enfance et Jeunesse
Espace.jeunes@cc-erstein.fr  Service Animation Jeunesse
Facebook : Espace Jeunes Secteur Erstein



STAGE DE CIRQUE

avec les animateurs de Graine de Cirque de Strasbourg

15 places

2 journées de cirque :

10€/jour

Salle Romain Rolland à Erstein

Judi 17 février et Vendredi 18 février
de 9h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h00

Lundi 7 février

10h-12h: Jeu Escape Game	12 places
14h-16h: Jeux sportifs - Gymnase Romain Rolland	12 places
15h-20h: Soirée Cluedo géant et dégustation de Pizzas	12 places 4€

Mardi 8 février

9h30-11h30: Initiation gymnastique et trampoline Salle de Gymnastique Marguerite Yourcenar	24 places
13h-18h: Sortie Patinoire Iceberg Strasbourg - gants obligatoire  Départ et retour devant l'Espace Jeunes	30 places 3,64€

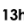
Mercredi 9 février

9h-11h30: Création de bougies glacées	12 places
9h30-11h45: Initiation billard français et indien	12 places
13h30-16h: Initiation danse modern jazz - salle Herinstein à Erstein	12 places
14h-16h: Initiation flag Rugby - salle Herinstein	12 places
14h-17h: Sortie visite de la SPA à Ebersheim Visite du chenil et discussion avec l'association  Départ et retour devant l'Espace Jeunes	10 places

Judi 10 février

8h-12h: Sortie Stride Park à Strasbourg Le vélo est fourni sur place, ramène ton casque et tes protections si tu en as.  Départ et retour devant l'Espace Jeunes	24 places 19,13€
14h-16h: Jeux sur le code de la route	12 places
14h30-16h30: Création mini baby-foot en matériaux de récup	12 places

Vendredi 11 février

8h-11h: Petit-déj partagé - L'équipe s'occupe de tout!	12 places 3€
9h-11h30: Jeu du radio crochet	12 places
13h-17h:  Sortie visite de la station radio Arc en Ciel-Ostwald	12 places 5€
14h-17h: Atelier magie avec un magicien professionnel	12 places 5€

Lundi 14 février

10h-12h: Création d'un groupe radio Espace Jeunes	12 places
9h30-11h45: Création de porte-clefs Emoji en feutrine	12 places
14h-17h: Jeux Olympique d'Hiver - Gymnase Romain Rolland	24 places

Mardi 15 février

9h-11h30: Création de bracelets fantaisie	12 places
9h30-11h45: Jeu de société Koh-Lanta Relèves les défis avec ta tribu	12 places
13h-18h: Sortie luge - Station de ski à Uispach  Ramène ta luge si tu en possèdes une! vêtements chauds, boisson et goûter	24 places

Mercredi 16 février

9h-12h: Tournoi FIFA PS5	12 places 5€
9h-12h et de 14h-17h: Journée Musique Composition de chanson, texte, musique, parole avec des professionnels.	12 places 10€
14h-16h: Initiation footvolley - Salle Herinstein	12 places
15h-20h: Soirée Tacos et jeux de société	12 places 4€

Judi 17 février

9h30-11h30: Atelier customisation de tes baskets Ramènes une paire de basket	12 places
14h-16h: Initiation Basket - salle Herinstein	12 places

Les informations pour le stage de cirque sont disponible sur ta gauche

Vendredi 18 février

8h-11h: Petit déj partagé - L'équipe s'occupe de tout!	12 places 3€
14h-16h: Initiation badminton - salle Herinstein	12 places

Pour informations tarifaires et sanitaires Prendre contact avec l'espace jeunes d'Erstein

Date limite d'inscription le 2 février 2022



Les jeux (pas que pour les enfants...)

Les Français face au Covid



Placez tous les n° de 1 à 60 pour former un chemin de nombres consécutifs. Des nombres et liens entre certaines cases sont donnés afin d'arriver au but. Deux nombres consécutifs doivent être voisins. Un lien entre deux cases indique deux nombres consécutifs, autrement dit un morceau de chemin.

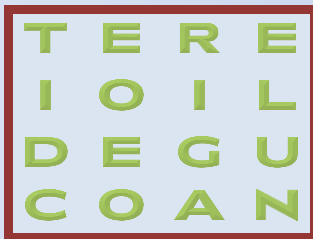
Rikudo



TOUT LE MONDE JOUE

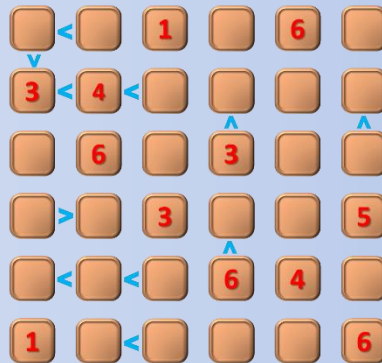
Big Bazar

Reconstituer 3 mots de 8 lettres sachant qu'elles doivent se toucher et ne peuvent être utilisées qu'une seule fois pour un même mot.



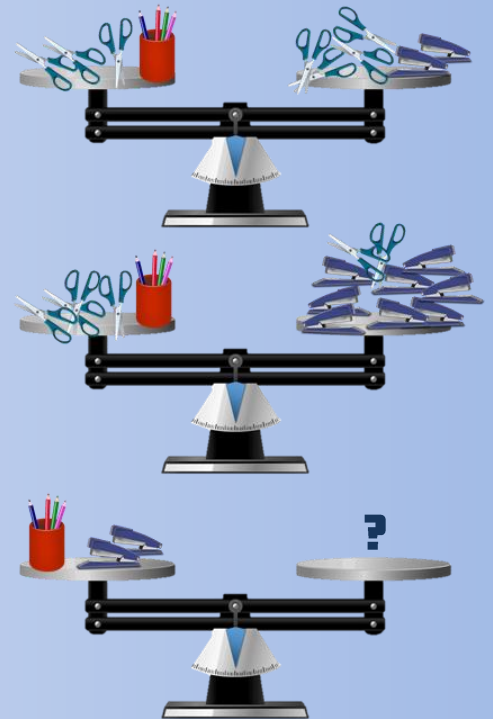
Plus ou moins

Les 2 signes mathématiques « plus petit que » (<) et « plus grand que » (>) vont vous permettre de compléter cette grille allant de 1 à 6. Attention, un même chiffre ne peut être utilisé qu'une seule fois par ligne et par colonne.



La Balance

Combien de paires de ciseaux équilibreront la 3eme balance ?



Les solutions des jeux du S'Bolsemer Blaettel n° 15

Visite au musée



Si c'est Paul, alors Paul ment. Mais dans ce cas, Jean ment aussi. Impossible car il n'y a qu'un seul menteur.

Si c'est Jean, alors Jean ment. Mais dans ce cas, Pierre dit la vérité, donc Jacques ment aussi. Donc impossible !

Si c'est Jacques, alors Jacques ment. Mais dans ce cas, Jean ment aussi. Toujours impossible.

Le resquilleur est Pierre. De cette façon, Paul, Jean et Pierre disent la vérité et Jacques est le menteur.

Soustraction

La solution est romaine



Annagrammes triplés



Logique

Tous les mots ont la syllabe « lin » commune qui une fois retirée donne un mot. Seul **GOBELIN** permet aussi cette logique



Bolsemer,

Merci pour votre aide et votre soutien à la publication de cette nouvelle parution. Nous comptons sur vous et vos retours pour les prochaines éditions.



Toute l'équipe du S'Bolsemer Blaettel

Note écologique

Le bulletin communal est depuis toujours édité au format papier. Cela a un impact écologique non négligeable. En effet, les 32 pages imprimées en 230 exemplaires représentent 7360 pages à chaque édition. L'impact est aussi économique pour la commune (et donc pour vous) car chaque bulletin imprimé a un coût de revient d'environ 3 €.

Pour ces raisons, nous proposons à ceux qui le souhaitent une version informatique du S'Bolsemer Blaettel que vous pouvez consulter ou télécharger à l'adresse : <https://www.bolsenheim.fr/mairie/s-bolsemer-blaettel>



Ca m'intéresse, mais comment ça fonctionne ?

Faites-nous un mail à l'adresse suivante : mairie.bolsenheim@wanadoo.fr

Avec en objet la phrase suivante : « **NON au SBB papier !** » et il ne vous sera plus distribué.

Précisez dans le corps du message les informations suivantes : votre nom, prénom et adresse postale ou pour les plus modernes, flashez le Qr code ci-contre et remplissez les champs appropriés.

A ce jour **19 foyers** ont demandé à ne plus recevoir la version papier du S' Bolsermer Blaettel , soit une économie de **152 feuilles A3** à imprimer. Merci pour ce geste écologique, continuons nos efforts !



Les derniers mots



Je suis de l'Alsace, longtemps, longtemps encore,
Je pourrais vous citer ses richesses, ses trésors,
Ce pays béni où se croisent deux cultures.
Goethe et Descartes, deux pensées y perdurent !
Ce n'est pas par hasard si elle abrite en son sein
La Cour des Droits de l'Homme, le Parlement Européen !
Cette Alsace-là, mon cher, efforce toi de l'aimer...
Crois-moi, mon ami, elle l'a bien mérité !

Bernard GUNTZ